



**Lanterne formant signal de voie ou de véhicule pour jouets ou modèle de chemin de fer réduits.**

Société dite : GEBR. MÄRKLIN & C<sup>ie</sup> G. M. B. H. résidant en Allemagne.

**Demandé le 28 juillet 1950, à 14<sup>h</sup> 57<sup>m</sup>, à Paris.**

Délivré le 17 décembre 1952. — Publié le 6 mars 1953.

*(Demande de brevet déposée en Allemagne le 24 août 1949. — Déclaration du déposant.)*

Cette invention concerne une lanterne formant signal de voie ou de véhicule et applicable éventuellement aussi à d'autres éléments de jouets ou de modèles de chemin de fer réduits comportant une ampoule à culot lisse, c'est-à-dire sans filetage, maintenue dans la douille par un ressort, ce ressort étant aménagé à l'intérieur du corps du véhicule.

Il est nécessaire que ces ampoules soient mises de butées s'opposant à l'action du ressort, pour éviter qu'elles ne tombent hors de la douille. Les douilles ou les organes de centrage sont constitués par le corps du véhicule lui-même ou par un châssis pivotant articulé sur le véhicule. Dans les deux cas, l'ampoule n'est accessible que par en dessous ou par l'intérieur. Souvent même, il faut démonter certaines organes du véhicule qui n'ont aucun rapport avec les lanternes (par exemple les crochets d'attelage ou le mécanisme en entier) simplement pour pouvoir accéder aux ampoules. Mais comme la pratique l'a enseigné, le remplacement de l'ampoule est toujours incommode et doit être opéré par un spécialiste ou un mécanicien de précision.

L'invention propose au contraire une construction ne présentant pas les désavantages mentionnés et qui, de plus, permet au profane de remplacer l'ampoule avec facilité. Suivant l'invention le contre-support de l'ampoule s'opposant à l'action du ressort est monté extérieurement sur le corps du véhicule, non plus à demeure comme précédemment, mais amoviblement de sorte qu'une fois ce support démonté, l'ampoule est accessible et peut être retirée de la douille, par exemple à l'aide d'une petite pince.

Suivant une autre particularité de l'invention, le contre-support est prolongé pour constituer l'organe de centrage de l'ampoule. Dans ce cas, la douille est donc divisée par la paroi du corps du véhicule ou du châssis. La butée et l'organe de centrage se trouvent devant la paroi, tandis que le ressort assurant le contact se trouve derrière. La douille pro-

prement dite est donc constituée par la butée, l'organe de centrage et la paroi.

Suivant une autre variante de l'invention le contre-support peut être constitué par un porte-ampoule en forme de douille, de préférence fendu, qui pénètre, en traversant complètement ou non, dans l'orifice recevant le culot cylindrique de l'ampoule et aménagé dans le corps du véhicule. Ce support d'ampoule peut présenter la forme d'un étrier pouvant être exécuté en tôle ou feuillard rendu flexible grâce à une échancrure.

L'étrier peut être fixé au corps du véhicule à l'aide de vis ou de toute autre façon. Il est cependant préférable, suivant une autre particularité de l'invention, de prévoir sur la paroi du véhicule des butées qui contribuent avec le ressort de contact à maintenir l'étrier en place et qui soient disposées de telle sorte que l'étrier puisse être libéré d'une manière en soi connue en le soulevant ou en le faisant basculer.

L'invention répond donc amplement à trois soucis principaux des acheteurs de jouets ou modèles réduits de chemin de fer, à savoir :

- 1° Imitation fidèle du modèle en ce qui concerne les dimensions à respecter;
- 2° Accessibilité de l'ampoule par l'extérieur;
- 3° Contact parfait grâce à l'utilisation d'un ressort de contact d'assez grandes dimensions.

La description qui va suivre, faite en regard du dessin annexé, donné à titre non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention.

La fig. 1 représente en coupe (suivant la ligne C-C de la fig. 2) une lanterne dont l'ampoule est centrée par le corps du véhicule et dont les butées sont constituées par une lunette.

La fig. 2 représente la lanterne vue de face.

La fig. 3 représente en coupe (suivant la ligne B-B de la fig. 4) une lanterne comportant une lunette faisant office de butée et d'organe de centrage de l'ampoule.

La fig. 4 représente cette même lanterne vue de face.

La fig. 5 représente en couple le support d'une lanterne avec utilisation d'un étrier constitué par une tôle ou un feuillard replié.

Les fig. 6 et 7 représentent de face deux étriers dessinés à très grande échelle.

La fig. 8 représente un support de lanterne vu de face.

La fig. 9 représente une lanterne avec étrier se fixant avec des vis par opposition au mode de réalisation que montrent les fig. 10a et 10b.

Les fig. 10a et 10b illustrent un mode de réalisation dans lequel la fixation de l'ampoule est assurée par deux butées et par le ressort de contact.

Les fig. 11 et 12 représentent en coupe (suivant la ligne A-A de la fig. 12) et de face un support pour utilisation d'une ampoule dépourvue de bourrelet de butée.

Les butées retenant l'ampoule sont constituées par les lunettes ou étriers 2 présentant des logements 2a destinés à recevoir la ou les ampoules. Les ressorts de contact 3 exercent une pression sur les ampoules. Les bourrelets annulaires 1a ou les butées 2b (fig. 11 et 12) servent de contre-support. Des vis 4 facilement accessibles assurent la fixation des étriers 2 suivant la fig. 1. Les butées 5a et 5b (fig. 10a et 10b) montées sur le corps du véhicule 5 remplissent le même rôle et assurent un blocage parfait, mais pouvant être facilement supprimé. Un basculement dans le sens indiqué par la flèche suffit à libérer l'ampoule, le ressort de contact 3 éjectant vers l'extérieur l'étrier 2 en même temps que l'ampoule, et en permettant le remplacement. 1b désigne un des points de soudure des filaments de l'ampoule, formant saillie sur le culot par ailleurs cylindrique de l'ampoule pour le passage de laquelle une échancrure est prévue dans l'étrier 2.

L'intervention englobe non seulement les véhicules, mais aussi les butoirs, les signaux fixes et les éléments de jouets ou de modèles réduits de chemin de fer.

#### RÉSUMÉ :

1° Lanterne formant signal de voie ou de véhicule, applicable éventuellement aussi à d'autres éléments ou parties de jouets et de modèles réduits de chemin de fer, comportant une ampoule à culot lisse engagée dans la paroi du corps du véhicule et maintenue dans sa douille par un ressort, ce ressort étant monté à l'intérieur du corps du véhicule, et caractérisée en ce que le contre-support devant s'opposer à la pression du ressort (ressort de contact) et se présentant par exemple sous la forme d'un étrier ou d'une lunette est monté à l'extérieur sur le corps du véhicule.

2° Modes de réalisation de la lanterne ci-dessus, présentant les particularités conjugables suivantes :

a. Le contre-support (lunette ou étrier) sert d'organe de centrage de l'ampoule;

b. Le contre-support (lunette ou étrier) comprend un support d'ampoule en forme de douille, de préférence fendu, pénétrant (en traversant complètement ou non) dans l'orifice recevant le culot de l'ampoule et aménagé dans le corps du véhicule;

c. Des butées prévues sur la paroi du véhicule et assurant le blocage de l'étrier sont disposées de telle sorte que l'étrier puisse être libéré de l'extérieur de façon connue par un mouvement de soulèvement ou de basculement.

Société dite : GEBR. MÄRKLIN & C<sup>ie</sup> G. M. B. H

Par procuration :

Cabinet MAULVAULT.





